



Bureau des
régimes de retraite
de Montréal

**LA COMMISSION
DE LA CAISSE COMMUNE
RÉGIMES DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Rapport
annuel

2014



Table des matières

Faits saillants	4
Message du président	5
Les placements	6
A) POLITIQUE DE PLACEMENT	6
B) CIBLES ET INDICES DE RÉFÉRENCE	7
C) VALEUR MARCHANDE	7
D) POSITIONNEMENT À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE CLASSE D'ACTIF	8
Les rendements	11
A) PAR CLASSE D'ACTIF	11
B) HISTORIQUE	11
C) ÉVOLUTION DE L'AVOIR	12
D) CROISSANCE DE L'ACTIF	12
Rapport de l'auditeur et états financiers	13
Sommaires pour les six régimes de retraite	36
A) ÉVOLUTION DU PLACEMENT DE LA CAISSE COMMUNE	36
B) SITUATION FINANCIÈRE	38
C) ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	40
La caisse commune	44
A) CONSTITUTION, MISSION ET MANDAT	44
B) ORGANIGRAMME	44
C) ADMINISTRATION	45
D) GESTION FINANCIÈRE	45
Gestionnaires	46

Faits saillants

L'ANNÉE 2014 s'est révélée une autre année fructueuse pour les investisseurs.

Pratiquement toutes les classes d'actifs ont généré des rendements forts intéressants. L'indice mondial des actions a produit un rendement, en dollars canadiens, de 14,4 % propulsé par un rendement de 23,9 % du marché américain. L'indice international hors États-Unis a par contre généré des rendements plus faibles de 3,7 %. Les marchés boursiers et de revenu fixe canadiens ont offert, quant à eux, des rendements généreux de 10,6 % et 8,8 % respectivement. Finalement, les titres des pays émergents ont produit en 2014 un rendement de 7 %, toujours en devise canadienne.

Il est important de noter la chute drastique du prix du pétrole à partir de l'été 2014 ainsi qu'une baisse généralisée des taux d'intérêt. Ces deux facteurs ont créé beaucoup de volatilité et d'incertitude dans la deuxième moitié de l'année.

Notre portefeuille de revenu fixe a généré une performance fort respectable de 8,5 % compte tenu de la courte durée de notre stratégie par rapport à l'indice de référence qui lui a généré un rendement de 8,8 %. Notre surpondération dans les titres de société ainsi que dans les titres provinciaux a contribué de façon positive à cette performance.

Du côté des actions, le portefeuille d'actions américaines a produit un rendement de 18,6 % contre 23,9 % pour le S&P 500. Cette sous-performance provient principalement de notre allocation aux titres de petite capitalisation, car ces derniers ont généré des rendements inférieurs de près de 9 % comparativement aux titres de grande capitalisation. L'ensemble des gestionnaires en actions mondiales et internationales ont connu une année conforme ou sous leur indice respectif exception faite de notre gestionnaire en actions de pays émergents qui a généré une valeur ajoutée de plus de 6 %. Le portefeuille d'actions canadiennes a généralement bien fait, mais a souffert de son exposition aux titres de petite capitalisation qui ont produit un rendement inférieur de près de 13 % vis-à-vis les grandes capitalisations.

Notre portefeuille de produits alternatifs a produit une performance globale très satisfaisante en 2014 de 12,6 %. Chacune des trois grandes stratégies a bien fait, les stratégies à rendement absolu, les fonds d'infrastructures et l'immobilier ont généré des rendements en devise canadienne de 6,6 %, 12,9 % et 21,2 % respectivement.

Message du président

LA CAISSE COMMUNE a obtenu un rendement de 9,1 % pour l'année se terminant le 31 décembre 2014 et son actif net a atteint 5,3 G\$.

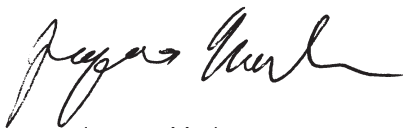
Le rendement du portefeuille au 31 décembre 2014 est fort respectable compte tenu de l'approche défensive déployée par la caisse, principalement au cours du 2^e semestre, pour plus de stabilité et pour pallier l'incertitude et la volatilité des marchés. Toutefois, force est d'admettre que le positionnement stratégique du portefeuille n'a pas été récompensé à sa juste valeur en 2014, plusieurs classes d'actif ayant connu un rendement en deçà de leur indice de référence.

À plus long terme, les prémisses de nos stratégies de placement sont toujours valables et ne commandent pas de changement majeur. À cet égard, rappelons que depuis la crise de 2008, le rendement annuel moyen a été de 11,04 %.

Il est important de souligner le travail de l'équipe de placement ayant œuvré au cours de l'année 2014 dans un contexte de transition particulièrement marqué par les départs de Madame Line Boisvert et de Monsieur Michel Dubois pour une retraite bien méritée. L'équipe est maintenant dirigée par Monsieur Errico Cocchi qui a accueilli Madame Maya Hobeika et Monsieur Steve Lemelin pour prendre le relais de la gestion de l'actif de la caisse.

L'année 2015 a commencé sur une note plutôt volatile, mais nous continuons à appliquer la même approche et la même philosophie que par le passé en groupant nos efforts sur la diversification ainsi que sur la réduction de la volatilité des rendements à long terme. Je remercie l'équipe de placement pour leur travail qui a résulté dans ces excellents rendements. Encore une fois, je tiens aussi à souligner la collaboration des membres de la Commission de la caisse commune et leur appui constant à poursuivre notre orientation stratégique.

Le Président,



Jacques Marleau

Les placements

A) POLITIQUE DE PLACEMENT

Les avoirs de la Caisse commune ont été investis selon la politique de placement adoptée par chacune des commissions des régimes de retraite qui conservent des éléments de leur actif dans la Caisse commune. Cette politique est révisée régulièrement. La politique en vigueur comporte, entre autres, les paramètres suivants :

Énoncé de principe

- Maximiser le rendement à long terme, tout en maintenant le degré de risque au niveau jugé approprié.
- Viser des résultats supérieurs à la moyenne, tout en évitant de compromettre l'équilibre actuariel.

Objectif à long terme

- Rendement annuel total au moins égal au pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation, plus 3,75 %.

Objectif à moyen terme

- Rendement au-dessus de la cible sur une période mobile de quatre ans.

Répartition des actifs de la caisse commune

Dans le but d'augmenter le rendement, la composition du portefeuille de l'ensemble de la Caisse commune pourra varier. Toutefois, le pourcentage de la valeur marchande de chaque catégorie d'actifs dans lesquels des placements sont effectués devra se situer à l'intérieur des balises globales suivantes :

Classe d'actif	Répartition minimale	Répartition cible	Répartition maximale
Marché monétaire	0	2	10
Obligations	15	29	35
Actions			
• canadiennes	15	22	30
• étrangères	30	35	45
Produits alternatifs	5	12	15
Total		100 %	

B) CIBLES ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Composition du portefeuille cible :

- 2 % FTSE/TMX – Bons du Trésor 91 jours
- 29 % FTSE/TMX Universel
- 22 % S&P/TSX Composé
- 35 % MSCI Monde
- 12 % FTSE/TMX – Bons du Trésor 91 jours + 2,0 %

C) VALEUR MARCHANDE

La répartition des placements de la Caisse commune se détaille comme suit au 31 décembre 2014 :

(En millions de \$)	2014	2013
Encaisse et effets à court terme (1)	268,6	134,3
Obligations	1 438,6	1 323,8
Actions canadiennes	1 099,9	1 005,4
Actions étrangères	1 885,0	1 866,3
Produits alternatifs	674,5	591,4
Contrats à terme (2)	-6,1	-16,4
Total	5 359,4	4 904,9

(1) Comprend l'encaisse et les effets à court terme gérés à l'interne.

(2) Les contrats à terme sont utilisés pour la couverture des devises étrangères.

La valeur marchande des placements est établie à la juste valeur.

D) POSITIONNEMENT À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE CLASSE D'ACTIF

Encaisse et effets à court terme

Une allocation de 2 % des actifs de la Caisse commune est prévue au portefeuille cible qui sert essentiellement à fournir la liquidité nécessaire au paiement des rentes. Au 31 décembre 2014, l'équipe interne gérait 267 M\$ de placements sur le marché monétaire et l'ensemble des gestionnaires externes en détenait 113 M\$.

Obligations

Cette classe d'actif est composée de :

Obligations canadiennes

Une révision de la structure du portefeuille a été complétée en 2011. Un des principaux objectifs de la révision a été d'assurer une meilleure adéquation avec nos engagements en matière de paiement de rentes. Une stratégie « dynamique » de la gestion du risque de taux d'intérêt a été mise en place. La gestion des obligations canadiennes a été réduite à deux mandats spécialisés : un mandat de gestion active en obligations fédérales et corporatives et un mandat de gestion passive en obligations canadiennes, provinciales et municipales.

Autres obligations

Dans le but de diversifier le portefeuille obligataire et d'en accroître le rendement il a été prévu d'ajouter plusieurs mandats obligataires dits « satellites ». Au 31 décembre 2014, nous avons un mandat de gestion active en obligations de sociétés mondiales, un investissement dans des fonds de dette privée de sociétés canadiennes, un investissement dans des fonds de dette hypothécaire à court terme au Canada, un investissement dans un fonds obligataire mondial et un investissement dans un fond de dettes de pays émergents.

Actions canadiennes

Cette classe d'actif est gérée par deux gestionnaires spécialisés ayant des mandats en actions canadiennes de grande capitalisation et deux gestionnaires ayant des mandats en actions canadiennes de petites capitalisations. Le tableau suivant décrit la répartition des placements par secteur des quatre gestionnaires à l'intérieur de cette classe d'actif. Les actions de petite capitalisation représentent environ 23 % du portefeuille d'actions canadiennes.

Au 31 décembre 2014

Secteur d'activités des placements en actions canadiennes	Portefeuille %	Indice de référence S&P/TSX (composé) %
Énergie	19	22,0
Matériaux de base	13	10,6
Produits industriels	10	8,7
Biens de consommation discrétionnaire	9	6,4
Biens de consommation courante	6	3,7
Soins de santé	1	3,5
Services financiers	30	35,7
Technologie de l'information	7	2,3
Services de télécommunication	2	4,9
Services publics	1	2,2
Autres	2	-
	100,0	100,0

Actions étrangères

La structure de gestion en actions étrangères comprend maintenant neuf mandats avec la répartition suivante :

Répartition des portefeuilles au 31 décembre 2014

Mandats	Portefeuille %
Actions mondiales (trois mandats)	12,5
Actions américaines de grandes capitalisations	6,3
Actions américaines de petites capitalisations	2,3
Actions EAEO de grandes capitalisations (deux mandats)	8,8
Actions européennes de petites capitalisations	2,3
Actions de pays émergents	3,0
Total	35,2

Les mandats en actions mondiales, actions américaines de grande capitalisation, actions EAEO et actions européennes peuvent allouer un pourcentage de leurs investissements à des actions de pays émergents.

Répartition géographique des actions étrangères au 31 décembre 2014

	Portefeuille %	Indice de référence MSCI Monde %
États-Unis	42	58,4
Europe excluant le Royaume-Uni	24	17,1
Royaume-Uni	8	7,9
Japon	7	8,0
Pacifique excluant le Japon	5	4,6
Pays émergents	13	0
Autres pays	1	4,0
Total	100,0	100,0

Produits alternatifs

Cette classe d'actif est composée de trois grandes catégories : les stratégies à rendement absolu, les fonds d'infrastructure et les fonds d'immobilier. À cela, il faut ajouter un mandat spécialisé : un fonds de dette privée internationale.

Mandats en produits alternatifs au 31 décembre 2014 en % des actifs totaux

	%
Stratégies à rendement absolu	
Blackrock (fonds de fonds)	2,5
Lyxor Asset Management (fonds de fonds)	1,4
Fiera Capital	0,2
Gestion Cristallin	0,4
Montrusco Bolton	0,2
Fonds d'infrastructure	
CUBE Infrastructure I	0,9
Global Infrastructure Partners I et II	1,0
Highstar Capital III	0,5
RREEF Infrastructure Investments	0,7
AXA Infrastructure III	0,5
Fonds d'immobilier	
Pavilion	1,5
Forum Partners	1,3
Guardian Capital Real Estate Fund	0,8
Fonds de dette privée internationale	
Amerra Capital Management	0,7
Total produits alternatifs	12,6

Gestion des devises

Afin de se protéger contre les fluctuations des taux de change, la Caisse commune applique une couverture passive partielle de son exposition aux quatre principales devises étrangères (\$ ÉU, Euro, £ et Yen).



Les rendements

A) PAR CLASSE D'ACTIF

Portefeuille	Caisse commune	Rendement des indices	Indices
Marché monétaire	2,4	0,9	FTSE/TMX
Obligations	8,5	8,8	FTSE/TMX – U
Actions canadiennes	9,8	10,6	S&P/TSX
Actions étrangères	10,2	14,4	MSCI Monde

FTSE/TMX : FTSE/TMX – Bons du Trésor 91 jours

FTSE/TMX – U : FTSE/TMX Universel

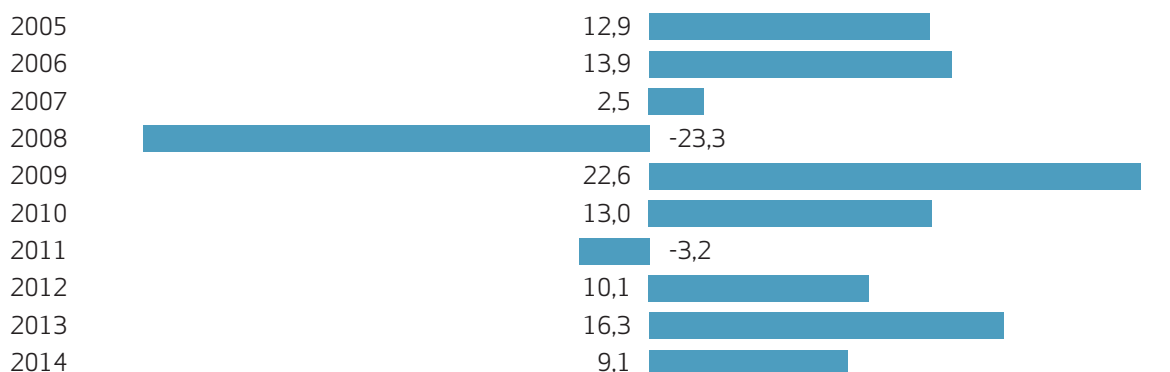
S&P/TSX : S&P/TSX Composé

MSCI Monde : Morgan Stanley Capital International

B) HISTORIQUE

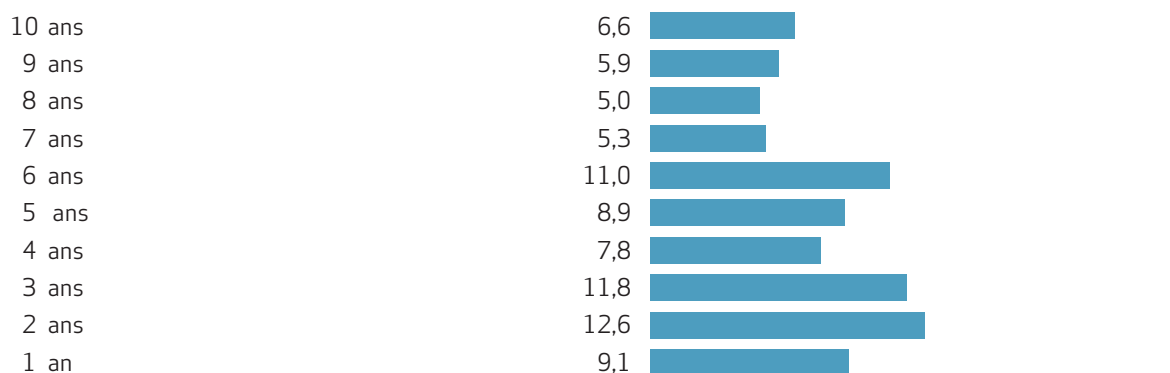
Rendements annuels

%



Rendements annualisés au 31 décembre 2014

%



C) ÉVOLUTION DE L'AVOIR

Actif net redressé au 1^{er} janvier 2014

(En milliers de dollars) **4 904 628**

+ Revenus de placements	148 025
+ Modification de la juste valeur des placements	309 961
+ Honoraires de gestion	20 812
= Total des revenus	478 798
– Honoraires professionnels et frais d'administration	20 812
= Bénéfice net	457 986
– Retraits	1 022

Actif net au 31 décembre 2014 **5 361 592**

D) CROISSANCE DE L'ACTIF

(En milliers de dollars)	Actif au début	+	Croissance nette	=	Actif à la fin
2005	3 284 346		578 378		3 862 724
2006	3 862 724		374 017		4 236 741
2007	4 236 741		(46 548)		4 190 193
2008	4 190 193		(1 184 846)		3 005 347
2009	3 005 347		479 047		3 484 394
2010	3 480 382 *		325 629		3 806 011
2011	3 806 011		(212 173)		3 593 838
2012	3 593 838		511 541		4 105 379
2013	4 110 441 **		794 187		4 904 628
2014	4 904 628		456 964		5 361 592

* Redressement de l'actif net au 1^{er} janvier 2010 à la suite de l'application du cours acheteur.

** Redressement de l'actif net au 1^{er} janvier 2013 à la suite de l'application du cours de clôture.

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de la commission de la Caisse commune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse commune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les états du résultat global, de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité des membres de la commission de la Caisse commune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal pour les états financiers

Les membres de la commission de la Caisse commune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*), ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par les délégués, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse commune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal au 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*).

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Montréal

Le 17 mars 2015

¹CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A113631

États financiers

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$	1 ^{er} janvier 2013 \$
ACTIFS			
PLACEMENTS à la juste valeur (note 3)	5 350 583	4 893 380	4 099 094
CRÉANCES			
Intérêts courus	6 932	6 852	6 488
Dividendes à recevoir	3 394	3 465	3 229
Autres créances à recevoir	3 202	2 753	1 833
	13 528	13 070	11 550
ENCAISSE	3 759	3 842	4 999
TOTAL DES ACTIFS	5 367 870	4 910 292	4 115 643
PASSIFS			
CHARGES À PAYER	6 278	5 664	5 202
TOTAL DES PASSIFS	6 278	5 664	5 202
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS	5 361 592	4 904 628	4 110 441

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission de la caisse commune.



Jacques Marleau
Président



Lucie St-Jean
Secrétaire - trésorier

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE

	2014	2013
(En milliers de dollars canadiens)		\$ \$
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		
Modification de la juste valeur des placements (note 3)	309 961	561 957
Revenus de placements		
Intérêts		
Obligations	55 353	48 592
Effets à court terme	3 369	3 391
Dividendes	89 303	68 917
Total de la modification de la juste valeur des placements et des revenus de placements	457 986	682 857
Honoraires de gestion (note 4)	20 812	16 962
TOTAL DES PRODUITS	478 798	699 819
CHARGES		
Honoraires professionnels et frais d'administration	20 812	16 962
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS	457 986	682 857

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE

	2014	2013
(En milliers de dollars canadiens)		\$ \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 904 628	4 110 441
Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités	457 986	682 857
Apports nets des régimes de retraite des employés de la Ville	(1 022)	111 330
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	5 361 592	4 904 628

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE

	2014	2013
(En milliers de dollars canadiens)	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités	457 986	682 857
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Gain net réalisé sur la vente de placements	(285 126)	(142 287)
Gain net non réalisé inclus dans la modification de la juste valeur des placements	(24 835)	(419 670)
Achats de placements	(2 142 533)	(2 269 317)
Produit à la vente et à l'échéance des placements	2 128 049	2 021 732
Déboursés nets à l'échéance des contrats de change	(41 206)	(43 302)
Intérêts courus	(80)	(364)
Dividendes à recevoir	71	(236)
Autres créances à recevoir	(449)	(920)
Charges à payer	614	462
VARIATION DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	92 491	(171 045)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports nets des régimes de retraite des employés de la Ville	(1 022)	111 330
VARIATION DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(1 022)	111 330
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE		
Écart de conversion sur la trésorerie et équivalents	2 936	2 669
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	184 571	241 617
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	278 976	184 571
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	3 759	3 842
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	275 217	180 729
TOTAL	278 976	184 571
AUTRES INFORMATIONS		
Intérêts reçus	58 642	51 619
Dividendes reçus	89 374	68 681

Notes complémentaires

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Caisse commune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal (la Caisse), créée par le règlement du conseil de l'ancienne Ville de Montréal (la Ville) numéro 8932, est en exploitation depuis le 1^{er} juillet 1984 et par son statut, est exempte d'impôt en vertu de l'article 248 (1) et de l'article 1 de la *Loi de l'impôt*. L'adresse du siège social de la Caisse commune est le 155 Notre-Dame Est, Montréal (Québec).

Les commissions des six régimes de retraite agréés de la Ville de Montréal ont octroyé un mandat administratif à la Ville de Montréal en déléguant à la Direction du financement, de la trésorerie et du bureau de la retraite (le délégataire) la préparation des états financiers.

Cette Caisse a pour but d'administrer les placements et les excédents de liquidités des régimes de retraite des employés de la Ville (ci-après les « Régimes »). La participation des régimes dans la Caisse est représentée par des unités attribuées à chacun des régimes selon les apports (retraits) à la Caisse, les revenus nets de placements et la modification de la juste valeur des placements.

La valeur de chaque unité demeure fixée à 1 075,50 \$ depuis le 31 décembre 1990 puisque la variation de la juste valeur est attribuée en unités de participation additionnelles depuis cette date.

L'attribution des nouvelles unités s'effectue la première journée de chaque mois au prorata des unités déjà détenues par chacun des régimes à la fin du mois précédent.

La Caisse doit gérer et effectuer le placement de ses actifs conformément aux normes édictées par la Régie des rentes du Québec et celles de la politique de placement des Régimes.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, y compris les états comparatifs ont été approuvés et autorisés pour publication par la Commission, le 17 mars 2015.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation et adoption des *IFRS*

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur et sont dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*). La Caisse a adopté ce référentiel en 2014 comme l'exige le Conseil des normes comptable du Canada (CNC). Antérieurement, les états financiers étaient préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada définis dans la partie V du manuel de CPA Canada.

La Caisse a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en *IFRS* au 1^{er} janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées comme si les méthodes avaient toujours été en vigueur.

La note 6 fait état de l'incidence de la transition aux *IFRS* sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par la Caisse. Elle présente également la nature et l'effet des changements importants de méthodes comptables par rapport aux méthodes utilisées aux fins de préparation des états financiers de la Caisse conformément à la partie V des PCGR canadiens pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation.

b) Entité d'investissement

La Caisse répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'*IFRS* 10, car les conditions suivantes sont remplies :

- La Caisse obtient les excédents de liquidités des détenteurs d'unités dans le but d'offrir des services de gestion d'investissements;
- La Caisse déclare aux détenteurs d'unités que son activité d'investissement a pour but de générer des rendements et de procurer des revenus d'investissements conformément à sa mission; et
- La Caisse mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi la Caisse ne prépare pas d'états financiers consolidés.

c) Filiale

La participation dans la filiale, en propriété exclusive, 4272675 Canada inc. est comptabilisée à la juste valeur et comprend les placements suivants :

- Global Infrastructures Partners, détenu à 1,7 %
- Global Infrastructures Partners II – C.L.P, détenu à 1,6 %
- UBS International Infrastructures Fund II, détenu à 5,1 %

Ces placements sont présentés sous la rubrique «Investissements dans des fonds d'infrastructures» à la note 3.

d) Estimations comptables et jugements critiques

Pour dresser les états financiers conformément aux *IFRS*, le délégué doit établir des estimations et poser des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés dans l'état de la situation financière et l'état du résultat global. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que le délégué possède des événements en cours et sur les mesures que ce dernier pourrait prendre à l'avenir. Le délégué estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les états financiers présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière ainsi que de sa performance financière. Les paragraphes suivants présentent les estimations comptables et les jugements critiques les plus importants.

Juste valeur des instruments financiers :

La Caisse évalue ses placements au cours de clôture conformément aux *IFRS* qui indiquent que la valeur des placements doit correspondre à un prix compris dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, les *IFRS* stipulent alors que la Caisse doit déterminer le cours en considérant le caractère le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances. Le délégué a pris position que lorsqu'une telle situation se produit, les placements sont évalués au cours acheteur.

La Caisse détient également des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs. Pour ces derniers, le délégué évalue les placements selon les informations fournies par les gestionnaires.

e) Instruments financiers

I) Classification des instruments financiers

La Caisse classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes conformément à *IAS39 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*.

- Actifs et passifs financiers à la juste valeur :

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur comprennent les actifs financiers qui sont désignés à la juste valeur, soit l'ensemble des placements de la Caisse commune à l'exclusion des contrats de change qui sont classés comme étant à la juste valeur.

Toutes les opérations de placements sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Tous les titres sont inscrits à la date de transaction de l'opération. Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Au mieux, elle est attestée par le cours de clôture des marchés, s'il en existe un. La juste valeur est calculée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par la Caisse sont constatés à l'état du résultat global de la période considérée.

- Actifs financiers classés dans les prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes et déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les intérêts courus, les dividendes à recevoir, les autres créances ainsi que l'encaisse sont classés dans cette catégorie.

- Passifs financiers au coût amorti :

Cette catégorie inclut tous les passifs financiers, sauf ceux classés comme détenus à des fins de transactions. La Caisse inclut dans cette catégorie les charges à payer.

II) Instruments financiers – comptabilisation et évaluation de la juste valeur

Évaluation initiale :

Lors de l'évaluation initiale, tous les instruments financiers de la Caisse sont évalués à la juste valeur.

Évaluation subséquente :

Tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés dans les catégories prêts et créances et passifs financiers au coût amorti, sont évalués à la juste valeur. Tout changement dans la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisé au poste «*Plus-value (moins-value) non réalisée dans la valeur des placements*».

L'écart entre la valeur d'un actif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée de la juste valeur des placements est constatée au poste «*Modification de la juste valeur des placements* » dans l'*État du résultat global*.

Les autres instruments financiers sont évalués au coût après amortissement. Étant donné l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur valeur au coût après amortissement se rapproche de la juste valeur.

III) Placements

- Les effets à court terme comprennent des instruments financiers dont les échéances ne dépassent pas douze mois. Ils sont évalués à la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché.
- Les obligations sont évaluées selon les prix obtenus d'intervenants reconnus sur le marché. Les valeurs obtenues correspondent au cours de clôture lorsque ce dernier est disponible. La juste valeur des fonds de dettes privées canadiens et étrangers est déterminée à l'aide des valeurs établies par les gestionnaires.
- Les actions, de même que les sociétés de placements immobiliers cotées en bourse sont évaluées au cours de clôture.
- Les investissements dans le secteur des fonds de couverture se réalisent par l'intermédiaire de fonds de couverture et de fonds de fonds de couverture. La juste valeur des unités de ces fonds de placement est fournie par les gestionnaires et est basée sur les valeurs cotées en bourse. Des états financiers de chaque fonds de couverture et chaque fonds de fonds sont audités par des auditeurs indépendants et sont obtenus une fois disponibles.
- Les investissements dans des fonds d'infrastructures sont constitués de placements sur les marchés privés effectués en vertu de conventions de sociétés en commandite. La juste valeur de ces investissements est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds d'infrastructures à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité. Des états financiers de chaque fonds d'infrastructures sont audités par des auditeurs indépendants et sont obtenus une fois disponibles.
- La gestion des devises est effectuée par l'entremise de contrats de change à terme. Une couverture partielle est utilisée afin de se protéger contre les fluctuations adverses des devises étrangères par rapport au dollar canadien, puisqu'une partie importante des actifs de la Caisse est investie à l'étranger.

f) Constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont comptabilisés au moment où le droit de recevoir le paiement est établi lequel correspond à la date ex-dividende pour les actions cotées en bourse. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

g) Produits d'honoraires de gestion

La Caisse constate ses produits d'honoraires de gestion, selon les modalités prévues dans les ententes conclues avec les Régimes, lorsque la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.



h) Conversion de devises

Les apports nets à la Caisse sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Caisse. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date d'évaluation. Les écarts de conversion sur les placements sont inclus à l'état du résultat global au poste « *Modification de la juste valeur des placements* ».

i) Opérations conclues avec des parties liées

Les opérations conclues avec des parties liées dans le cours normal des activités sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

j) Prêts de titres

La Caisse peut prêter des titres aux termes d'un contrat prévoyant les restrictions définies par la législation canadienne en valeurs mobilières. Les garanties détenues se composent d'obligations gouvernementales et de titres admissibles. Le revenu provenant du prêt de titres, le cas échéant, est comptabilisé à l'état du résultat global lorsqu'il est gagné. Les titres prêtés restent inscrits à l'état de la situation financière à titre de placements. La juste valeur des titres prêtés et des garanties détenues est déterminée quotidiennement.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « *trésorerie et équivalents de trésorerie* » comprend l'encaisse et les dépôts à vue de même que les autres placements à court terme très liquides dont l'échéance est au maximum 90 jours à partir de la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie futurs en fonction des taux de rendement prévus.

3. PLACEMENTS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

La répartition des placements de la Caisse se détaille comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013		1 ^{er} janvier 2013	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
(En milliers de dollars)						
À la juste valeur						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	275 217	274 771	180 729	180 414	236 618	236 239
Effets à court terme	104 905	104 670	45 009	45 028	41 088	40 767
Titres à revenus fixes						
Obligations canadiennes	881 067	817 124	805 930	790 956	823 243	770 870
Obligations étrangères	433 489	430 387	413 585	407 345	308 289	292 708
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers	141 726	135 230	117 324	115 688	59 184	57 927
Actions						
Canadiennes	1 062 845	914 577	976 483	793 652	821 217	756 073
Étrangères	1 822 771	1 461 705	1 822 096	1 434 708	1 338 226	1 277 729
Sociétés de placements immobiliers	146 666	115 910	117 893	100 760	108 018	92 281
Contrats de change	(6 124)	0	(16 366)	0	(9 664)	0
Placements alternatifs						
Fonds et fonds de fonds de couverture	252 444	234 307	233 633	215 846	212 027	213 761
Investissements dans des fonds d'infrastructures	191 318	161 583	180 467	159 836	160 848	147 900
Investissements dans un fonds immobilier privé	44 259	42 975	16 597	16 638	0	0
	5 350 583	4 693 239	4 893 380	4 260 871	4 099 094	3 886 255

La modification de la juste valeur des placements se détaille comme suit au 31 décembre :

	2014 \$	2013 \$
(En milliers de dollars)		
Modification de la juste valeur des placements		
Gains réalisés sur la vente de placements	280 015	230 549
Gains (perte) sur devises	46 317	(44 960)
Pertes réalisées à l'échéance des contrats de change	(41 206)	(43 302)
Plus-value non réalisée de la valeur des placements	24 835	419 670
Total	309 961	561 957

L'incidence de la variation de la juste valeur des placements, de la variation pour taux de change, et de la variation de la valeur des placements alternatifs est présentée à titre de plus (moins) value non réalisée de la valeur des placements. Ce montant est inclus au poste « *Modification de la juste valeur des placements* » et se détaille comme suit :

	Plus-value (moins-value) non réalisée au 31-12-14	Plus-value (moins-value) non réalisée au 31-12-13	Variation Plus-value (moins-value) non réalisée 2014	Variation Plus-value (moins-value) non réalisée 2013
(En milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	446	315	131	(64)
Effets à court terme	235	(19)	254	(340)
Titres à revenus fixes				
Obligations canadiennes	63 943	14 974	48 969	(37 399)
Obligations étrangères	3 102	6 240	(3 138)	(9 341)
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers	6 496	1 636	4 860	379
Actions				
Canadiennes	148 268	182 831	(34 563)	117 687
Étrangères	361 066	387 388	(26 322)	326 891
Sociétés de placements immobiliers	30 756	17 133	13 623	1 396
Contrats de change	(6 124)	(16 366)	10 242	(6 702)
Placements alternatifs				
Fonds et fonds de fonds de couverture	18 137	17 787	350	19 521
Investissements dans des fonds d'infrastructures	29 735	20 631	9 104	7 683
Investissements dans un fonds immobilier privé	1 284	(41)	1 325	(41)
Total	657 344	632 509	24 835	419 670



Hiérarchie relativement à l'évaluation de la juste valeur selon les trois niveaux suivants :

Les tableaux suivants représentent les placements de la Caisse selon une hiérarchie basée sur l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. Cette hiérarchie est constituée de trois niveaux établis selon les critères suivants :

Niveau 1 : Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs financiers identiques;

Niveau 2 : Des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : Des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif.

La répartition des actifs de la Caisse au 31 décembre 2014 s'établit comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2014 Juste valeur totale
(En milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Titres à revenus fixes				
Obligations canadiennes	467 126	413 941	0	881 067
Obligations étrangères	76 229	357 260	0	433 489
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers	0	141 726	0	141 726
Actions				
Canadiennes	1 062 812	33	0	1 062 845
Étrangères	1 822 655	116	0	1 822 771
Sociétés de placements immobiliers	146 668	(2)	0	146 666
Contrats de change	(6 124)	0	0	(6 124)
Placements alternatifs				
Fonds et fonds de fonds de couverture	0	252 444	0	252 444
Investissements dans des fonds d'infrastructures	0	0	191 318	191 318
Investissements dans un fonds immobilier privé	0	44 259	0	44 259
Total	3 569 366	1 209 777	191 318	4 970 461

Cette même répartition s'établissait de la manière suivante au 31 décembre 2013 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2013 Juste valeur totale
(En milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Titres à revenus fixes				
Obligations canadiennes	418 479	387 451	0	805 930
Obligations étrangères	67 931	345 654	0	413 585
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers	0	117 324	0	117 324
Actions				
Canadiennes	976 453	30	0	976 483
Étrangères	1 819 907	2 189	0	1 822 096
Sociétés de placements immobiliers	117 893	0	0	117 893
Contrats de change	(16 366)	0	0	(16 366)
Placements alternatifs				
Fonds et fonds de fonds de couverture	0	233 633	0	233 633
Investissements dans des fonds d'infrastructures	0	0	180 467	180 467
Investissements dans un fonds immobilier privé	0	16 597	0	16 597
Total	3 384 297	1 102 878	180 467	4 667 642

Cette même répartition s'établissait de la manière suivante au 1^{er} janvier 2013 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2013 Juste valeur totale
(En milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Titres à revenus fixes				
Obligations canadiennes	433 167	390 076	0	823 243
Obligations étrangères	49 225	259 064	0	308 289
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers	0	59 184	0	59 184
Actions				
Canadiennes	821 189	28	0	821 217
Étrangères	1 257 780	80 446	0	1 338 226
Sociétés de placements immobiliers	107 896	122	0	108 018
Contrats de change	(9 664)	0	0	(9 664)
Placements alternatifs				
Fonds et fonds de fonds de couverture	0	212 027	0	212 027
Investissements dans des fonds d'infrastructures	0	0	160 848	160 848
Total	2 659 593	1 000 947	160 848	3 821 388

Placements classés dans le niveau 3

Investissements dans des fonds d'infrastructures :

La Caisse investit dans sept fonds d'infrastructures distincts situés en Europe et aux États-Unis. Ces fonds sont tous diversifiés au niveau des secteurs d'investissement. Les principaux types d'infrastructures détenus par ces fonds sont les suivants : des aéroports, des ports, des autoroutes, des réseaux ferroviaires, des réseaux de pipeline et d'oléoduc dans le secteur pétrolier et des infrastructures liés à la gestion des déchets et à la production d'énergies renouvelables.

La juste valeur de ces investissements est égale à la valeur fournie par le commandité dans les derniers états financiers du fonds d'infrastructures à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité. Afin de déterminer la valeur des fonds, les commandités utilisent plusieurs hypothèses qui peuvent avoir un impact important sur les valeurs des fonds tels que le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs utilisé par le fonds pour déterminer la valeur d'un placement ainsi que l'utilisation de multiples de BAIIA (bénéfices avant impôt, intérêts et amortissement) de secteurs comparables pour déterminer la valeur d'un placement. Ces placements sont peu liquides et sont soumis aux mêmes risques de prix que l'ensemble des placements de la Caisse. Les investissements dans des fonds d'infrastructures sont donc classés dans le niveau 3.

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Des titres ont été transférés du niveau 2 vers le niveau 1 pour une juste valeur de 2 350 521 \$ en 2014 et de 3 199 804 \$ en 2013. Par ailleurs, des titres ont été transférés en 2014 pour une juste valeur de 532 074 \$ du niveau 1 vers le niveau 2 et de 468 114 \$ en 2013. Ces transferts se justifient essentiellement par une reprise au niveau des marchés qui a rendu ces derniers plus actifs.

Rapprochement de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant montre le rapprochement des instruments financiers classés dans le niveau 3 entre le début et la fin de l'exercice.

	2014	2013
	\$	\$
(En milliers de dollars)		
Solde au début de l'exercice	180 467	160 848
Produit de la vente de placements	(28 630)	(19 884)
Achat de placements	16 922	26 019
Gain net réalisé	13 455	5 802
Plus-value non réalisée	9 104	7 682
Solde à la fin de l'exercice	191 318	180 467
Plus-value non réalisée incluse dans la juste valeur des titres détenus à la fin de l'exercice	29 735	20 631

Les concentrations de placements par secteurs d'activités et secteurs géographiques se détaillent comme suit :

Secteurs d'activités des placements en actions canadiennes

(En milliers de dollars)	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013		au 1 ^{er} janvier 2013	
	Juste valeur		Juste valeur		Juste valeur	
	%	\$	%	\$	%	\$
Énergie	19	199 629	24	237 570	21	174 441
Matériaux de base	13	140 559	12	119 018	20	163 526
Produits industriels	10	108 010	10	100 094	10	78 874
Biens de consommation discrétionnaire	9	89 995	8	79 012	9	71 362
Biens de consommation courante	6	67 341	6	55 659	4	36 589
Soins de santé	1	15 399	1	8 969	1	9 517
Services financiers	30	314 468	28	276 221	25	201 178
Technologie de l'information	7	74 992	6	57 833	5	43 516
Services de télécommunication	2	20 563	2	18 886	2	19 541
Services publics	1	10 671	1	8 211	1	7 784
Autres	2	21 218	2	15 010	2	14 889
	100	1 062 845	100	976 483	100	821 217

Secteurs géographiques des placements en actions étrangères

(En milliers de dollars)	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013		au 1 ^{er} janvier 2013	
	Juste valeur		Juste valeur		Juste valeur	
	%	\$	%	\$	%	\$
États-Unis	42	763 154	40	727 203	37	499 831
Europe excluant le Royaume-Uni	24	431 279	26	469 810	30	400 974
Royaume-Uni	8	140 970	9	163 192	8	101 049
Japon	7	119 393	8	139 543	6	78 626
Pacifique excluant le Japon	5	103 855	4	82 631	3	46 222
Pays émergents	13	241 175	12	229 796	14	190 790
Autres pays	1	22 945	1	9 921	2	20 734
	100	1 822 771	100	1 822 096	100	1 338 226

Facteurs de risque

La Caisse est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de la Caisse sont résumés par catégories à la note 2 e). La gestion du risque a trait à la compréhension et à la gestion active des risques liés à l'ensemble des secteurs d'activités et de leur milieu d'exploitation connexe. La Caisse, par le biais de la politique de placement de chacun des Régimes, prévoit une répartition de l'actif cible entre les placements productifs d'intérêts, en actions, les placements alternatifs et ceux du marché monétaire. La politique de placement de chacun des Régimes impose aussi la diversification des placements dans chacune des catégories et fixe des plafonds d'exposition pour chaque placement et contrepartie.

Les principaux risques financiers auxquels la Caisse est exposée sont le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité détaillés ci-après.

Risques de marché

Risque de change

Le risque de change découle du fait que la Caisse investit dans des placements libellés en devises étrangères. Les fluctuations des flux de trésorerie et de la juste valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer le risque, la Caisse a mis en place un programme de couverture de change selon lequel une partie du risque, soit 50 % lié à la position de change de la Caisse sur quatre devises principales, est couverte à l'aide de contrats de change à terme, échéant à moins de trois mois de la date d'acquisition et revue trimestriellement. La position de change de la Caisse, l'incidence du programme de couverture de change et la position de change nette se présentent comme suit :

31 décembre 2014				
(En milliers de dollars)	Exposition au risque de change	Contrats de change		
		Actif	Passif	Juste valeur
Devises				
Dollar américain	1 475 059	479 414	493 473	(14 059)
Euro	382 987	189 453	186 366	3 087
Livre sterling	152 869	71 824	72 437	(613)
Yen japonais	124 536	66 663	61 202	5 461
Sous-total	2 135 451	807 354	813 478	(6 124)
Autres devises	286 723	0	0	0
Total	2 422 174	807 354	813 478	(6 124)

31 décembre 2013				
(En milliers de dollars)	Exposition au risque de change	Contrats de change		
		Actif	Passif	Juste valeur
Devises				
Dollar américain	1 380 366	436 207	445 160	(8 953)
Euro	386 358	177 166	183 667	(6 501)
Livre sterling	136 481	61 949	65 660	(3 711)
Yen japonais	136 032	60 711	57 912	2 799
Sous-total	2 039 237	736 033	752 399	(16 366)
Autres devises	274 140	0	0	0
Total	2 313 377	736 033	752 399	(16 366)



1^{er} janvier 2013

(En milliers de dollars)	Exposition au risque de change	Contrats de change		Juste valeur
		Actif	Passif	
Devises				
Dollar américain	1 002 527	311 090	316 237	(5 147)
Euro	373 185	167 616	173 490	(5 874)
Livre sterling	100 144	50 102	51 645	(1 543)
Yen japonais	80 195	37 440	34 540	2 900
Sous-total	1 556 051	566 248	575 912	(9 664)
Autres devises	210 983	0	0	0
Total	1 767 034	566 248	575 912	(9 664)

Au 31 décembre 2014, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10,13 %, 10,31 % au 31 décembre 2013 et 10,36% au 1^{er} janvier 2013, ces pourcentages étant établis selon l'écart-type annualisé (10 ans) des variations mensuelles de la devise canadienne par rapport aux quatre devises principales mentionnées au tableau précédent, les autres variables étant demeurées constantes, l'impact sur le bénéfice net aurait été de 163,6 millions de dollars, 162,6 millions de dollars au 31 décembre 2013, et 124,4 millions au 1^{er} janvier 2013. L'exposition au risque de change varie au cours de l'exercice en fonction du volume des transactions réalisées à l'étranger. Néanmoins, l'analyse précédente est considérée comme représentative de l'exposition de la Caisse au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et sur la juste valeur des placements de la Caisse. Le portefeuille productif d'intérêts comporte des lignes directrices quant à la concentration, à la durée et à la distribution, qui sont conçues pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts est fondé sur les échéances stipulées aux contrats régissant les titres et il se détaille comme suit :

	2014	31 décembre			2014	31 décembre 1 ^{er} janvier	
		Durée jusqu'à l'échéance				2013	2013
	Taux de rendement pondéré à l'échéance	Moins de 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Juste valeur	Juste valeur	Juste valeur
(En milliers de dollars)		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations canadiennes							
Gouvernement du Canada	1,62 %	66 350	61 277	24 897	152 524	145 152	150 548
Provinces	3,03 %	12 990	70 877	227 041	310 908	267 414	276 790
Municipalités	2,05 %	59 169	31 274	9 721	100 164	95 742	96 573
Sociétés ouvertes	3,42 %	9 036	35 106	234 463	278 605	259 711	259 206
Autres	3,08 %	0	0	38 866	38 866	37 911	40 126
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers							
	7,19 %	107 193	34 533	0	141 726	117 324	59 184
Obligations étrangères							
	4,60 %	202 621	153 365	77 503	433 489	413 585	308 289
		457 359	386 432	612 491	1 456 282	1 336 839	1 190 716

Au 31 décembre 2014, si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué d'environ 3,30 %, 3,30 % au 31 décembre 2013 et 3,38 % au 1^{er} janvier 2013, ces pourcentages étant établis selon l'écart-type annualisé (10 ans) des variations mensuelles de l'indice DEX, toutes les autres variables étant demeurées constantes, le bénéfice net aurait varié d'environ 283,3 millions de dollars en 2014, 256,5 millions de dollars au 31 décembre 2013 et 277,8 millions au 1^{er} janvier 2013. Cette analyse exclut l'impact sur le bénéfice net de la variation de juste valeur liée à la fluctuation des taux d'intérêt des fonds de prêts hypothécaires et de prêts commerciaux agricoles détenus par la Caisse commune via les fonds de dettes privées au 31 décembre 2014, d'une valeur de 93 373 000 \$, 77 830 000 \$ au 31 décembre 2013 et de 35 386 000 \$ au 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, ces fonds exposent indirectement la Caisse au risque de taux d'intérêt. Ce changement est considéré comme raisonnablement possible selon les observations de la conjoncture du marché.

Autre risque de prix

Le risque est associé à la fluctuation des flux de trésorerie et à celle de la juste valeur des placements, en actions canadiennes, actions étrangères, fonds et fonds de fonds de couverture et société de placements immobiliers, en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient dues à des facteurs propres au placement particulier ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. La Caisse investit dans un portefeuille de placement diversifié, conformément aux politiques approuvées par les commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal, afin d'atténuer l'impact de l'autre risque de prix. Au 31 décembre 2014, 61 %, 64 % au 31 décembre 2013 et 60 % au 1^{er} janvier 2013 des placements étaient négociés sur des bourses mondiales. Si sur les bourses mondiales, le cours des actions avait augmenté ou diminué d'environ 12,11 % à la fin de l'exercice de 2014, 12,21 % à la fin de 2013 et 12,52 % au 1^{er} janvier 2013, ces taux étant établis selon l'écart-type annualisé (10 ans) des variations mensuelles des indices TSX et MSCI WORLD CAD, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice net aurait augmenté ou diminué de 397,8 millions de dollars en 2014, 384,6 millions de dollars au 31 décembre 2013 et 310,5 millions de dollars au 1^{er} janvier 2013. Cette volatilité est considérée comme une base adéquate pour estimer l'incidence qu'un changement raisonnablement possible du risque de marché aurait pu avoir sur l'évolution de l'actif net à la date de présentation de l'information financière.

Risque de crédit

La Caisse est exposée au risque de crédit si une contrepartie est en situation de défaut ou devient insolvable. La Caisse a prévu des critères en matière de placement conçus de manière à diversifier le risque de crédit de la Caisse. En règle générale, la Caisse est exposée au risque de crédit en raison des obligations, des contrats de change et des placements alternatifs.

L'exposition maximum de la Caisse au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés aux 31 décembre et 1^{er} janvier 2013 tel que décrit dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs financiers	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	278 976	184 571	241 617
Effets à court terme	104 905	45 009	41 088
Titres à revenus fixes	1 456 282	1 336 839	1 190 716
Créances	13 528	13 070	11 550
Total	1 853 691	1 579 489	1 484 971

De plus, le risque de crédit relatif à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux effets à court terme sont considérés comme négligeables étant donné que ces instruments financiers sont en conformité avec la politique de placements dont les critères exigent de ceux-ci une notation externe de crédit de bonne qualité.

La répartition du portefeuille obligataire par cote de crédit s'établit comme suit au 31 décembre :

Cote de crédit	31 décembre 2014 %	31 décembre 2013 %	1 ^{er} janvier 2013 %
AAA	19	16	21
AA	7	8	7
A	33	34	34
BBB	20	21	22
<BBB	6	6	5
Non coté ⁽¹⁾	15	15	11
Total	100	100	100

⁽¹⁾ Les obligations non cotées sont principalement des obligations municipales à 4,4 % au 31 décembre 2014, 5,0 % au 31 décembre 2013 et 5,5 % au 1^{er} janvier 2013, d'entreprises à 6,4 % au 31 décembre 2014, 5,0 % au 31 décembre 2013 et 2,2% au 1^{er} janvier 2013, des prêts hypothécaires à 3,9 % au 31 décembre 2014, 3,8 % au 31 décembre 2013 et 2,9% au 1^{er} janvier 2013 et autres à 0,45 % au 31 décembre 2014, 1,3 % au 31 décembre 2013 et aucun au 1^{er} janvier 2013.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements financiers courants.

Le risque de liquidité est inhérent aux activités de la Caisse et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, notamment les événements liés au crédit ou une fluctuation important des marchés.

La Caisse investit principalement ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés.

4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Caisse détient des obligations de la Ville de Montréal, le promoteur des Régimes, d'une valeur marchande de 11,9 millions de dollars au 31 décembre 2014, 11,2 millions de dollars au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013. Le coût de ces obligations est de 11,3 millions de dollars au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 et 11,0 millions au 1^{er} janvier 2013.

Par ailleurs, la Caisse facture, à chacun des six régimes la constituant, les honoraires professionnels et frais d'administration qu'elle encoure, conformément aux ententes et à la valeur établie entre les parties. Au 31 décembre, les honoraires de gestion facturés à chacun des régimes se détaillent comme suit :

(En milliers de dollars)	2014 \$	2013 \$
Honoraires de gestion		
Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal	3 397	2 703
Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal	513	440
Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal	4 632	3 827
Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal	5 738	4 676
Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal	4 251	3 491
Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal	2 281	1 825
Total	20 812	16 962

La Ville agit à titre de délégataire pour la gestion des opérations de la Caisse. Elle assume la plupart des frais d'administration de la Caisse tels que le salaire des employés de la Ville et les frais d'occupation des locaux.

5. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Caisse définit son capital comme étant l'actif net disponible attribuable aux détenteurs d'unités. La Caisse n'est pas soumise à des exigences externes en matière de capital.

Les objectifs de la Caisse en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion dans des titres appropriés selon les politiques de placement de chacun des régimes, et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes.

6. TRANSITION AUX IFRS

La présente note résume l'effet de la transition de la Caisse aux IFRS.

Exemptions relativement à la première application des IFRS

Lors de la transition, l'IFRS 1 autorise certaines exemptions à l'application rétrospective complète. La Caisse s'est prévalu des exemptions suivantes :

Exemptions obligatoires :

- Les actifs et les passifs financiers qui ont été décomptabilisés avant le 1^{er} janvier 2013 selon le référentiel comptable antérieur n'ont pas été comptabilisés selon les IFRS.
- La Caisse a utilisé des estimations selon les IFRS qui sont cohérentes avec les estimations établies selon le référentiel comptable antérieur (après les ajustements destinés à refléter toute différence entre les méthodes comptables) sauf si des éléments probants objectifs montrent que ces estimations sont erronées.

Exemption facultative :

La Caisse a décidé d'adopter l'exemption afin de désigner un actif financier ou un passif financier comme étant à la juste valeur à la transition aux IFRS. Les placements sont désignés comme étant à la juste valeur à la transition à l'exclusion des contrats de change qui sont classés comme étant à la juste valeur (voir note 2). Ces derniers étaient antérieurement comptabilisés à la juste valeur selon les PCGR canadiens, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité (NOC)18, des sociétés de placement.

Tableau des flux de trésorerie

Aux termes des PCGR canadiens, la Caisse n'était pas tenue de fournir un état des flux de trésorerie. Selon IAS1, un jeu complet d'états financiers comprend, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et comparative.

Réévaluation des placements au cours de clôture

Selon les PCGR canadiens, les placements étaient évalués selon le cours acheteur conformément aux exigences du chapitre 3855, «*Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*». Selon les IFRS, la juste valeur de ces placements est établie conformément aux indications d'IFRS 13 «*Évaluation de la juste valeur*», suivant lesquelles elle correspond à un prix compris dans l'écart acheteur-vendeur. Le délégué a décidé d'utiliser le cours de clôture aux fins de la détermination de la juste valeur. En conséquence lors de la première application d'IFRS un ajustement a été comptabilisé pour accroître la valeur des placements de 3 845 000 \$ au 31 décembre 2013 et de 5 062 000 \$ au 1^{er} janvier 2013. De plus, la modification de la juste valeur des placements a été diminuée d'un montant de 1 217 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et a baissé l'augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités pour un montant équivalent.

Rapprochement relatif à la transition aux normes IFRS

Situation financière	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
(En milliers de dollars)	\$	\$
Actif net présenté selon les PCGR du Canada – Partie V	4 900 783	4 105 379
Placements	3 845	5 062
Actif net présenté selon les IFRS	4 904 628	4 110 441

Rapprochement du résultat global

(En milliers de dollars)	2013 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités selon les PCGR du Canada – Partie V	684 074
Modification de la juste valeur des placements	(1 217)
Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités présentée selon les IFRS	682 857

7. MODIFICATION DES NORMES COMPTABLES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après L'«IASB»), mais ne sont pas encore en vigueur et la Caisse ne les a pas adoptées de façon anticipée.

L'information sur la nouvelle norme qui est susceptible d'être pertinente pour les états financiers de la Caisse est décrite ci-dessous. D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient des effets sur les états financiers de la Caisse.

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 laquelle remplace IAS – 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit des améliorations comprenant un modèle plus logique de classification et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique de dépréciation plus prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues et un modèle de comptabilité de couverture substantiellement modifié. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Caisse n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

8. ENGAGEMENTS

La caisse s'est engagée à investir les sommes suivantes dans les fonds suivants :

Nom du fonds	Date de terminaison
FONDS D'INFRASTRUCTURES	
Highstar Capital III Prism Fund, L.P.	Maximum 10 ans ou 30/01/2017
AXA Infrastructure Fund III	16/08/2025
Cube Infrastructure Fund	21/12/2019
Global Infrastructures Partners	31/03/2018
Global Infrastructures Partners II – CL.P.	28/09/2022
RREEF Pan-European Infrastructure Funds, L.P.	31/07/2016 avec option de renouvellement
UBS International Infrastructures Fund II	14/11/2029
Total des fonds d'infrastructures	
FONDS DE DETTES	
Integrated Private Debt Fund III, L.P.	Maximum 10 ans ou 15/07/2023
Integrated Private Debt Fund IV, L.P.	18/10/2026
TREZ Capital Finance Fund III, L.P.	26/04/2019
TREZ Capital Finance Fund IV, L.P.	19/09/2020
Amerra Agri Fund II, L.P.	02/01/2019
Total des fonds de dettes	
FONDS IMMOBILIER PRIVÉ	
Guardian Capital real estate	Ouvert
Total du fonds immobilier privé	
Total des engagements	

Période de capitalisation	Valeur initiale de l'engagement	Solde restant de l'engagement en devise locale	Solde restant de de l'engagement en dollars canadiens
24/04/2012	25 000 000 \$ US	1 031 283 \$ US	1 194 483 \$
16/08/2015	30 000 000 €	14 464 800 €	20 273 502 \$
21/12/2012	35 000 000 €	2 839 583 €	3 979 888 \$
31/03/2014	50 000 000 \$ US	7 382 347 \$ US	8 550 595 \$
28/09/2017	75 000 000 \$ US	46 946 056 \$ US	54 375 223 \$
31/07/2011	20 000 000 €	1 910 151 €	2 677 220 \$
14/11/2019	25 000 000 \$ US	24 655 880 \$ US	28 557 648 \$
			119 608 559 \$
Jusqu'au 15/07/2013	35 000 000 \$	0 \$	0 \$
18/10/2016	35 000 000 \$	17 888 541 \$	17 888 541 \$
26/04/2016	35 000 000 \$	0 \$	0 \$
19/09/2017	25 000 000 \$	3 215 030 \$	3 215 030 \$
02/01/2017	35 000 000 \$ US	4 830 579 \$ US	5 595 013 \$
			26 698 584 \$
05/04/2016	50 000 000 \$	7 024 060 \$	7 024 060 \$
			7 024 060 \$
			153 331 203 \$

Sommaires pour les six régimes de retraite

A) ÉVOLUTION DU PLACEMENT EN UNITÉS DE LA CAISSE COMMUNE

(En milliers de dollars)	Employés manuels		Pompiers		Cadres	
	Nombre d'unités	Valeur	Nombre d'unités	Valeur	Nombre d'unités	Valeur
Solde au 01-01-2014	1 015 482	1 092 248 \$	934 583	1 005 143 \$	740 607	796 522 \$
Changement de référentiel comptable de la Caisse commune	803	863 \$	736	792 \$	570	612 \$
Solde au 01-01-2014 redressé	1 016 285	1 093 111 \$	935 319	1 005 935 \$	741 177	797 134 \$
Apports (Retraits)	(2 166)	(2 329) \$	(1 482)	(1 594) \$	(5 368)	(5 773) \$
Revenus nets	7 431	7 992 \$	6 838	7 354 \$	5 410	5 818 \$
Modification de la juste valeur	31 194	33 549 \$	28 703	30 870 \$	22 695	24 408 \$
Solde au 31-03-2014	1 052 744	1 132 323 \$	969 378	1 042 565 \$	763 914	821 587 \$
Apports (Retraits)	(1 945)	(2 092) \$	(2 352)	(2 530) \$	6 355	6 835 \$
Revenus nets	8 637	9 289 \$	7 944	8 544 \$	6 311	6 788 \$
Modification de la juste valeur	21 466	23 087 \$	19 745	21 236 \$	15 692	16 877 \$
Solde au 30-06-2014	1 080 902	1 162 607 \$	994 715	1 069 815 \$	792 272	852 087 \$
Apports (Retraits)	47	51 \$	(5 513)	(5 929) \$	(2 778)	(2 988) \$
Revenus nets	5 489	5 904 \$	5 042	5 423 \$	4 018	4 321 \$
Modification de la juste valeur	(2 797)	(3 008) \$	(2 535)	(2 726) \$	(2 033)	(2 187) \$
Solde au 30-09-2014	1 083 641	1 165 554 \$	991 709	1 066 583 \$	791 479	851 233 \$
Apports (Retraits)	(1 089)	(1 172) \$	5 846	6 288 \$	4 041	4 346 \$
Revenus nets	9 106	9 793 \$	8 337	8 966 \$	6 654	7 157 \$
Modification de la juste valeur	14 355	15 438 \$	13 148	14 140 \$	10 493	11 286 \$
Solde au 31-12-2014	1 106 013	1 189 613 \$	1 019 040	1 095 977 \$	812 667	874 022 \$

La valeur marchande d'une unité de la Caisse commune est de 1 075,50\$

Fonctionnaires		Contremaîtres		Professionnels		Total	
Nombre d'unités	Valeur	Nombre d'unités	Valeur	Nombre d'unités	Valeur	Nombre d'unités	Valeur
1 256 850	1 351 737 \$	115 805	124 547 \$	493 340	530 586 \$	4 556 667	4 900 783 \$
989	1 064 \$	91	98 \$	387	416 \$	3 576	3 845 \$
1 257 839	1 352 801 \$	115 896	124 645 \$	493 727	531 002 \$	4 560 243	4 904 628 \$
(116)	(125) \$	(1 397)	(1 503) \$	351	378 \$	(10 178)	(10 946) \$
9 199	9 893 \$	843	907 \$	3 608	3 880 \$	33 329	35 844 \$
38 597	41 511 \$	3 539	3 806 \$	15 134	16 277 \$	139 862	150 421 \$
1 305 519	1 404 080 \$	118 881	127 855 \$	512 820	551 537 \$	4 723 256	5 079 947 \$
(2 793)	(3 004) \$	(1 848)	(1 987) \$	1 707	1 836 \$	(876)	(942) \$
10 709	11 517 \$	967	1 040 \$	4 224	4 543 \$	38 792	41 721 \$
26 614	28 623 \$	2 403	2 584 \$	10 497	11 290 \$	96 417	103 697 \$
1 340 049	1 441 216 \$	120 403	129 492 \$	529 248	569 206 \$	4 857 589	5 224 423 \$
(3 596)	(3 868) \$	(1 232)	(1 325) \$	2 456	2 641 \$	(10 616)	(11 418) \$
6 798	7 311 \$	610	656 \$	2 687	2 890 \$	24 644	26 505 \$
(3 445)	(3 705) \$	(303)	(326) \$	(1 389)	(1 494) \$	(12 502)	(13 446) \$
1 339 806	1 440 954 \$	119 478	128 497 \$	533 002	573 243 \$	4 859 115	5 226 064 \$
6 915	7 438 \$	(1 135)	(1 221) \$	6 142	6 605 \$	20 720	22 284 \$
11 267	12 119 \$	999	1 074 \$	4 506	4 846 \$	40 869	43 955 \$
17 763	19 104 \$	1 576	1 696 \$	7 090	7 625 \$	64 425	69 289 \$
1 375 751	1 479 615 \$	120 918	130 046 \$	550 740	592 319 \$	4 985 129	5 361 592 \$

B) SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES SIX RÉGIMES DE RETRAITE

(En milliers de dollars)

	Employés manuels	Pompiers
Actif		
Placement en unités de la Caisse commune	1 189 613	1 095 977
Obligation – Ville de Montréal	–	119 174
Cotisations à recevoir		
Participants	5 518	996
Promoteur	8 774	5 305
Transferts interrégimes	–	–
Actifs à recevoir – Régimes d'origine	308 528	332 153
Cotisations d'équilibre à recevoir – Régimes d'origine	–	2 964
Autres sommes à recevoir	233	213
Total de l'actif	1 512 666	1 556 782
Passif		
Créditeurs		
Cotisations du promoteur perçues d'avance	–	15 780
Charges à payer	910	803
Droits résiduels à payer	185	692
Transferts interrégimes	8 796	10 481
Remboursement obligation – Ville de Montréal	–	–
Total du passif	9 891	27 756
Actif net disponible pour le service des prestations	1 502 775	1 529 026
Obligations au titre des prestations de retraite	1 850 876	1 579 125
Déficit	(348 101)	(50 099)

Ce sommaire est préparé à l'aide des états financiers audités des régimes de retraite de la Ville de Montréal, à l'exception du Régime de retraite des employés manuels, lesquels ne sont pas disponibles en date de publication du présent rapport.

Cadres	Fonctionnaires	Contremaîtres	Professionnels	Total
874 022	1 479 615	130 046	592 319	5 361 592
82 036	96 297	3 925	9 298	310 730
1 278	2 193	49	710	10 744
14 998	20 652	974	6 550	57 253
39 918	-	-	-	39 918
455 600	622 976	-	134 160	1 853 417
-	307	-	-	3 271
167	286	26	118	1 043
1 468 019	2 222 326	135 020	743 155	7 637 968
-	4 073	3 052	5 425	28 330
698	1 149	96	468	4 124
279	116	-	67	1 339
-	14 985	2 562	3 094	39 918
7 000	-	-	-	7 000
7 977	20 323	5 710	9 054	80 711
1 460 042	2 202 003	129 310	734 101	7 557 257
1 659 781	2 503 950	154 111	768 979	8 516 822
(199 739)	(301 947)	(24 801)	(34 878)	(959 565)

**C) SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
DES SIX RÉGIMES DE RETRAITE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

(En milliers de dollars)

	Employés manuels	Pompiers
Augmentation de l'actif		
Cotisations – Participants		
Service courant		
• Compte général	19 909	11 031
• Fonds de stabilisation	1 020	–
Services passés		
• Compte général	1 049	415
• Fonds de stabilisation	4	–
Flexibles	–	–
	21 982	11 446
Cotisations – Promoteur		
Service courant		
• Compte général	24 277	27 925
Services passés		
• Compte général	809	62
Spéciales (acte notarié)	11 192	–
Solvabilité	3 607	2 037
Déficits techniques et de modification	30 595	12 508
Fonds d'indexation – cotisation rétroactive	–	–
Équilibre spéciale – PL3	4 020	4 217
	74 500	46 749
Caisse commune		
Quote-part des revenus nets et modification de la juste valeur du placement en unités de la Caisse commune	102 044	93 807
Moins : Frais de transaction facturés par la Caisse commune	5 026	4 612
	97 018	89 195
Intérêts sur obligation – Ville de Montréal	–	6 555
Transferts provenant d'autres régimes		
• Compte général	2 403	180
• Fonds de stabilisation	27	–
Intérêts sur arriérés de cotisations et autres	241	231
Transferts provenant des régimes d'origine	16 304	17 492
Transferts liés aux cotisations d'équilibre des régimes d'origine	–	344
Augmentation totale de l'actif	212 475	172 192

Cadres	Fonctionnaires	Contremaîtres	Professionnels	Total
11 557	15 412	589	10 600	69 098
-	-	-	-	1 020
1 169	1 634	2	477	4 746
-	-	-	-	4
390	-	-	-	390
13 116	17 046	591	11 077	75 258
19 467	33 847	553	19 091	125 160
227	1 083	-	126	2 307
-	-	-	-	11 192
1 307	3 938	18	1 899	12 806
29 567	47 138	2 632	5 787	128 227
5 519	-	-	-	5 519
4 555	5 231	138	3 208	21 369
60 642	91 237	3 341	30 111	306 580
74 468	126 373	11 437	49 857	457 986
3 686	6 225	556	2 474	22 579
70 782	120 148	10 881	47 383	435 407
4 502	5 778	236	558	17 629
13 980	988	-	5 780	23 331
-	-	-	-	27
405	11 723	78	179	12 857
114 237	18 263	-	7 059	173 355
-	64	-	-	408
277 664	265 247	15 127	102 147	1 044 852

**C) SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
DES SIX RÉGIMES DE RETRAITE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014
(suite)**

(En milliers de dollars)

	Employés manuels	Pompiers
Diminution de l'actif		
Prestations de retraite versées	91 982	67 545
Cessions de droits entre conjoints	710	406
Transferts à d'autres régimes		
• Compte général	3 533	959
• Fonds de stabilisation	19	-
Remboursements		
• Compte général	3 193	9 185
• Fonds de stabilisation	2	-
Frais d'administration	409	238
Diminution totale de l'actif	99 848	78 333
Augmentation de l'actif net	112 627	93 859
Actif net disponible au début de l'exercice	1 389 285	1 434 375
Changement de référentiel comptable de la Caisse commune	863	792
Actif net disponible au début de l'exercice redressé	1 390 148	1 435 167
Actif net disponible à la fin de l'exercice	1 502 775	1 529 026

Ce sommaire est préparé à l'aide des états financiers audités des régimes de retraite de la Ville de Montréal, à l'exception du Régime de retraite des employés manuels, lesquels ne sont pas disponibles en date de publication du présent rapport.

Cadres	Fonctionnaires	Contremaîtres	Professionnels	Total
63 979	107 180	12 212	25 918	368 816
173	772	-	384	2 445
1 047	6 550	729	5 717	18 535
-	-	-	-	19
3 939	2 744	-	2 382	21 443
-	-	-	-	2
244	347	38	261	1 537
69 382	117 593	12 979	34 662	412 797
208 282	147 654	2 148	67 485	632 055
1 251 148	2 053 285	127 064	666 200	6 921 357
612	1 064	98	416	3 845
1 251 760	2 054 349	127 162	666 616	6 925 202
1 460 042	2 202 003	129 310	734 101	7 557 257

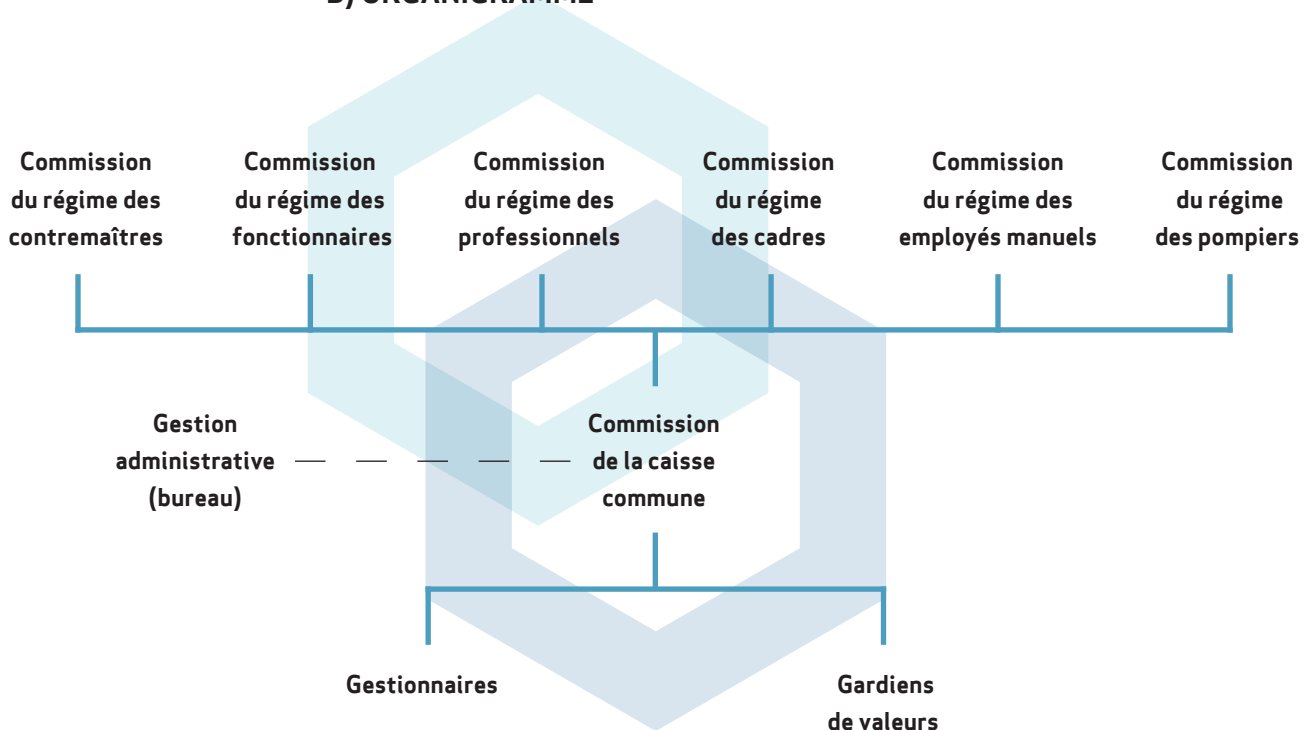
La caisse commune

A) CONSTITUTION, MISSION ET MANDAT

La Caisse commune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville (la Caisse commune) a été constituée, en vertu du règlement numéro 6296 de la Ville, le 12 décembre 1983. Depuis le 24 septembre 1991, la Caisse commune est régie par le règlement numéro 8932. La Caisse commune regroupe, à des fins de placement, l'actif des six régimes de retraite qui y participent ⁽¹⁾. L'administration de la Caisse commune est assumée par la Commission de la caisse commune (la Commission) qui est constituée de douze membres. La Commission a pour mission de gérer la Caisse et d'effectuer les placements conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (L.R.Q., chapitre R – 15.1) et selon la politique de placement adoptée par les commissions des régimes de retraite participantes.

- ⁽¹⁾ Régime de retraite des cadres
Régime de retraite des contremaîtres
Régime de retraite des employés manuels
Régime de retraite des fonctionnaires
Régime de retraite des pompiers
Régime de retraite des professionnels

B) ORGANIGRAMME



C) ADMINISTRATION

La Caisse commune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville (la Caisse commune) est administrée par une commission composée de deux représentants de chacune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal.

Président : Monsieur Jacques Marleau

Secrétaire-trésorier : Madame Lucie St-Jean

Membres :

Mesdames

Line Courchesne
Diane Fleurent
Lucie St-Jean

Messieurs

Jacques Brisebois
Claude Caty
Michel Bruce Dubois
Frantz Élie
Marc-André Fournier
Alain Langlois
Jacques Marleau
Yvan Rheault
Charles St-Aubin

Auditeur indépendant :

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés

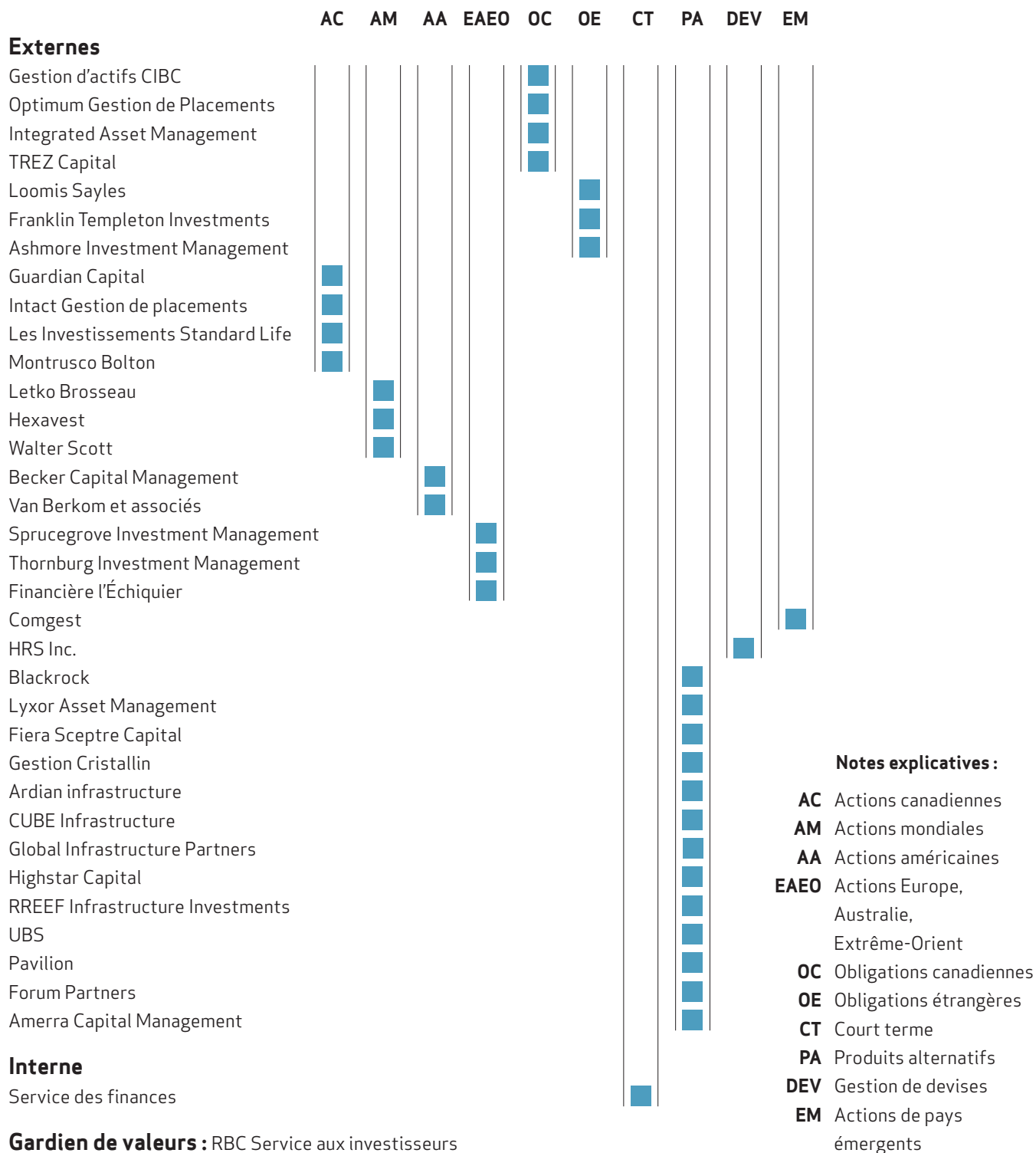
D) GESTION FINANCIÈRE

Le Service des finances de la Ville de Montréal assurait, en 2014, la gestion financière de la Caisse commune. Le personnel de la Ville gère les placements à court terme. Les placements en actions en obligations et autres titres sont confiés à des gestionnaires spécialisés externes. Les valeurs sont confiées à un gardien de valeurs.

Gestionnaires internes

Jacques Marleau	Directeur du financement, de la trésorerie et du bureau de la retraite
Errico Cocchi, CFA	Chef de division du financement, du placement et de la gestion du risque
Andrée Lachapelle	Chargée du financement court terme
Lucie St-Jean	Chef de division de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite

Gestionnaires externes



Notes explicatives :

- AC** Actions canadiennes
- AM** Actions mondiales
- AA** Actions américaines
- EAE0** Actions Europe, Australie, Extrême-Orient
- OC** Obligations canadiennes
- OE** Obligations étrangères
- CT** Court terme
- PA** Produits alternatifs
- DEV** Gestion de devises
- EM** Actions de pays émergents

Gardien de valeurs : RBC Service aux investisseurs

Publié par la Commission de la caisse commune

Coordination de la production :
Bureau des régimes de retraite de Montréal
Division du secrétariat des commissions

Graphisme : fig. communication graphique

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN 978-2-9810571-7-4

Imprimé au Canada



Montréal 